

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention d'Istanbul: de quoi s'agit-il et pourquoi cela nous concerne tous !

Dr Marie-Claude Hofner

Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses

17. Kongress zur urbanen Sicherheit.

26 /09/2019. Bern

Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)



2011: Adoption par le Conseil de l'Europe , ouvert à signature à la 121ème sessions du comité des Ministres à Istanbul.

2017: signature par la Suisse

2018: entrée en vigueur (CH texte de droit)

2020: début évaluation CH par **GREVIO**

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

GREVIO

- organe spécialisé indépendant veille à la mise en œuvre de la Convention
- évaluation des mesures prises par les Etats
- si cas graves - procédure spéciale et recommandations générales
- 15 membres : équilibre géographique, femmes/hommes, expertise multidisciplinaire
- MC Hofner au titre de la Suisse, retenue par commission interdépartementale CH

Champ d'application de la convention d'Istanbul



Violence domestique



Violence à l'égard des femmes



Avortement et stérilisation forcés



Harcèlement sexuel



Mutilations génitales féminines



Violence physique



Violence psychique



Violence sexuelle



Harcèlement obsessionnel



Mariages forcés

Niveaux d'intervention

CHAMPS D'ACTION THÉMATIQUES



PRÉVENTION DE LA VIOLENCE (*PRÉVENTION*)

But: la violence à l'égard des femmes et la violence domestique diminuent grâce à la prévention.



PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE (*PROTECTION*)

But: les victimes de violence reçoivent une protection et une assistance appropriées.



POURSUITE PÉNALE (*POURSUITES*)

But: les délits de violence sont poursuivis et leurs auteur·e·s répondent de leurs actes.

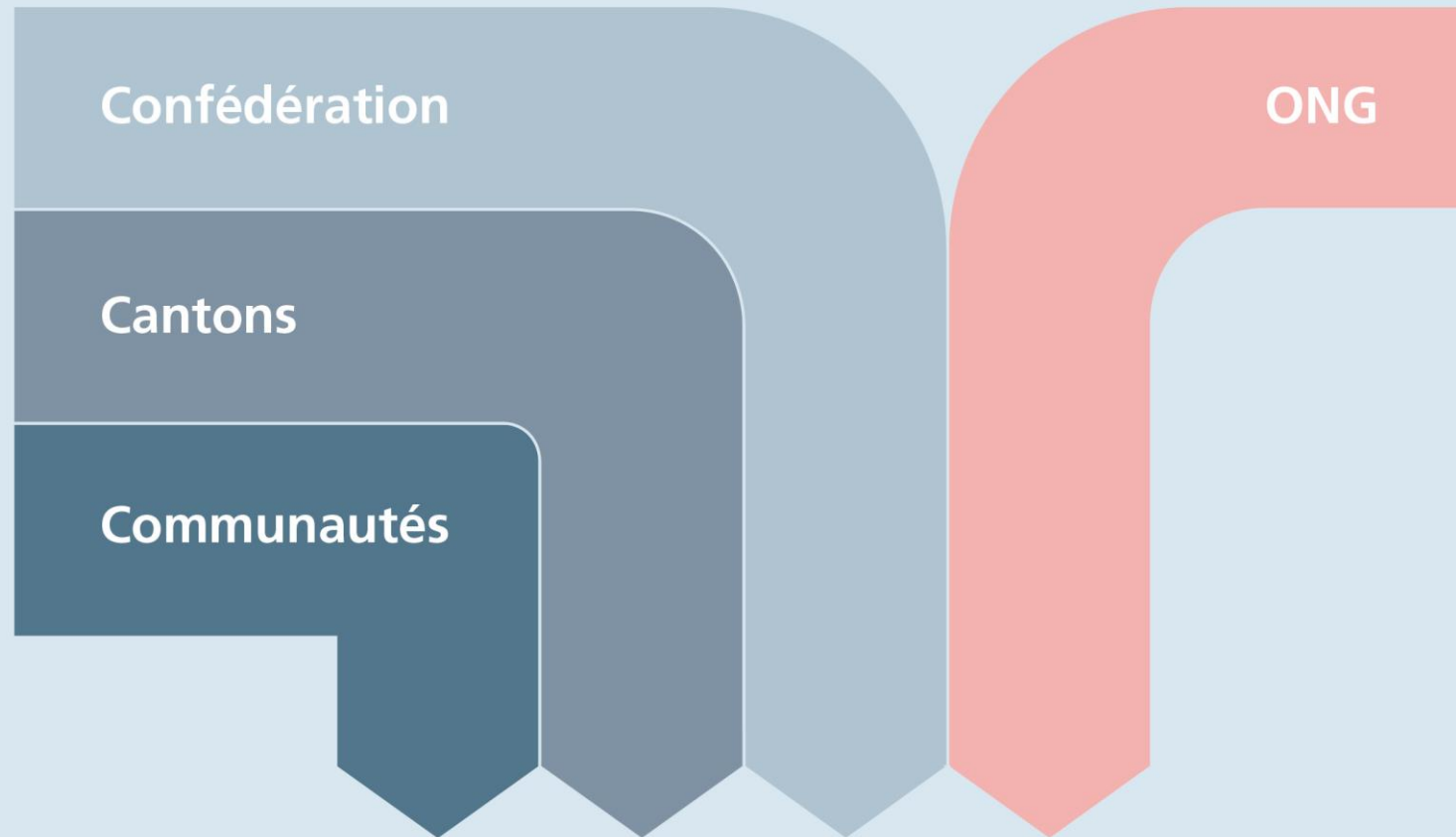
CHAMP D'ACTION AXÉ SUR LE PILOTAGE



DÉMARCHE GLOBALE ET COORDONNÉE (*POLITIQUES INTÉGRÉES*)

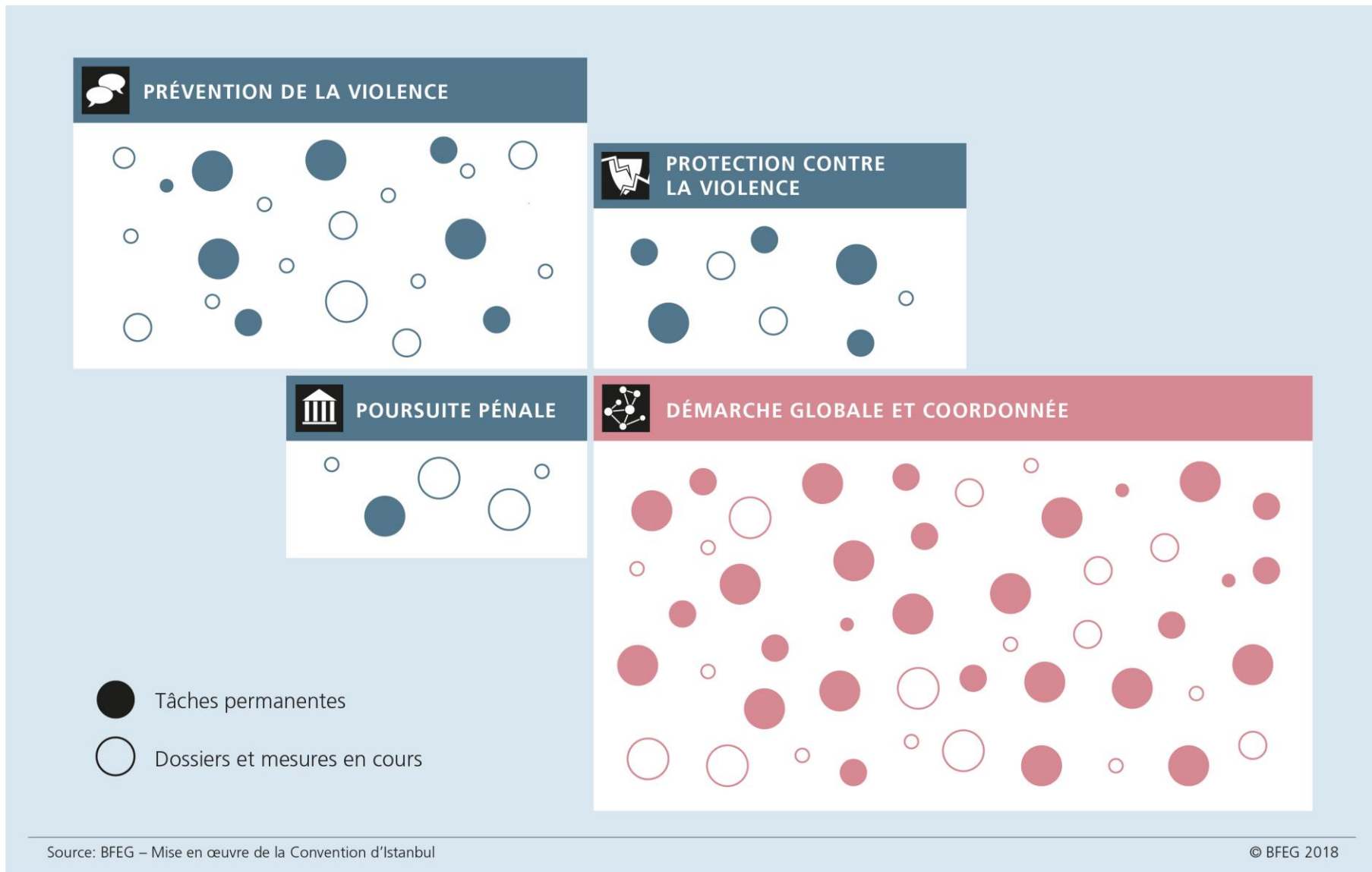
But: la mise en œuvre est globale et coordonnée à tous les niveaux de l'État fédéral.

Partenaires de la mise en œuvre



Mesures de prévention et de lutte
contre la violence à l'égard des
femmes et la violence domestique

Tâches de la confédération





OFJ: loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence

Objectif: améliorer la protection contre la violence au moyen des diverses mesures de droit civil et pénal suivantes:

- Adaptations visant à simplifier les procédures civiles et à en réduire les coûts;
- Nouvelle réglementation applicable à la suspension et au classement des procédures pénales en matière de lésions corporelles simples, de voies de fait réitérées, de menace et de contrainte dans les relations de couple (art. 55a nCP, resp. art. 46b nCPM);
- Possibilité d'ordonner la fréquentation d'un programme d'apprentissage contre la violence pendant la durée de la suspension (art. 55a al. 2 nCP, resp. art. 46b al. 2 nCPM);
- Possibilité d'ordonner une surveillance électronique afin de faire respecter l'interdiction de périmètre et de s'approcher (art. 28c nCC);

Entrée en vigueur échelonnée (décision CF après consultation des cantons)

- **1^{er} juillet 2020** (ensemble du projet sans les art. 28c nCC et art. 343 al. 1^{bis} nCPC)
- **1^{er} janvier 2022** (les autres objets: art. 28c nCC et art. 343 al. 1^{bis} nCPC).

Congrès national 10.11.2020

«Protection contre la violence: nouveautés juridiques et mise en œuvre» (titre provisoire)
Planification et déroulement en coopération avec l'Office fédéral de la justice OFJ + d'autres

Pourquoi sommes nous tous concernés ?

Parce que c'est une atteinte aux droits humains

Parce que c'est contraire à mes valeurs

Parce que c'est un engagement pris par mon pays

Parce que c'est un cadre normatif contraignant qui engage ma profession

.....

Parce que c'est un problème de santé publique

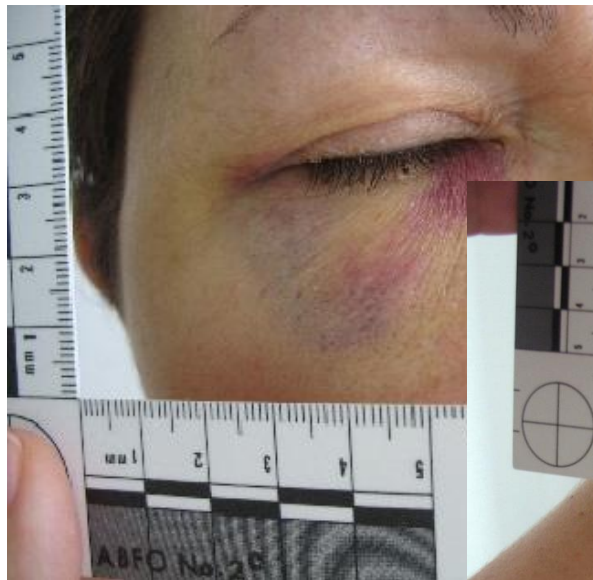
Perspective de santé publique

c'est fréquent

- 1/5 femmes violence physique ou sexuelle par son partenaire /ex-partenaire
- 5 tentatives d'homicides sur des femmes par mois et 2 décès
- 70% des victims au sens de la LAVI sont des femmes

Perspective de santé publique

c'est grave



... et pas seulement immédiatement



Perspective de santé publique

les conséquences sur la société sont importantes

- Coûts **directs**: police, justice, services de santé et services sociaux
- Coûts **indirectes** : incapacité de travail, difficultés sociales et professionnelles, difficultés à élever les enfants et à accomplir les tâches quotidiennes.
- Coûts **intangibles**: souffrance des victimes et reproduction du cycle de la violence par des enfants qui grandissent dans des familles où la violence a sa place



dans **70%** des situations des enfants sont impliqués

40-60% des auteurs ont été exposés à la violence dans leur enfance



Perspective de santé publique

La prévention est possible

- Mesures **structurelles** sociales, économiques et culturelles

→ diminution des inégalités hommes/femmes

- Mesures **politiques coordonnées**

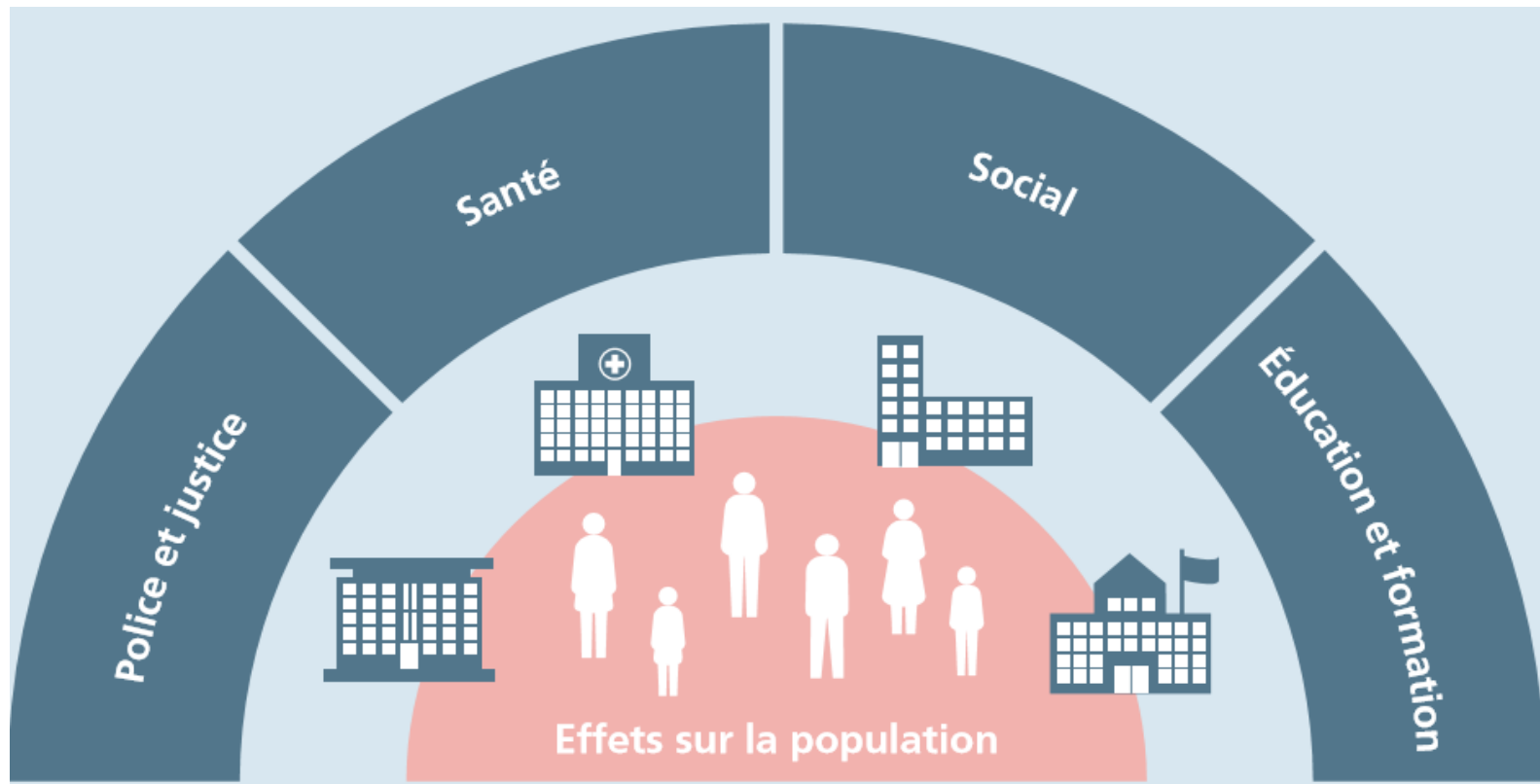
→ plan d'action national (protection, lois, services spécialisés)

- Mesures **éducatives précoces** et sensibilisation

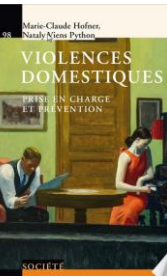
→ modification des stéréotypes de genre

Perspective de santé publique

...et chaque secteur peut et doit agir

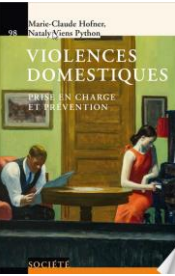


Notre expérience à Lausanne depuis 2000

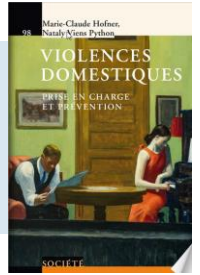


- **Programme intégré:** urgences – police – centres spécialisés
- **Formations:** policiers, médecins, soins infirmiers, sage-femme, magistrats, services sociaux, pharmaciens, personnel administratif, etc. (plus de 5000 personnes formées)
- **Plateforme politique** interdépartementale - ONG
- **Consultation médico-légale** et communautaire (plus de 7000 consultations CHUV Lausanne)
- **Centre pour les auteur.e.s**
- Programme «*Sortir ensemble et se respecter*»

Situations complexes = interventions coordonnées



Conditions de la collaboration /coordination



- Mieux connaître le contexte professionnel des autres intervenants – «stages» croisés
- Avoir un vocabulaire et un protocole commun (DOTIP)
- Formation interdisciplinaires (formateurs et participants)
- Echanges réguliers - Journées du réseau

«Déconstruire nos représentations/stéréotypes vis-à-vis des personnes concernées mais aussi vis-à-vis des autres professionnels»

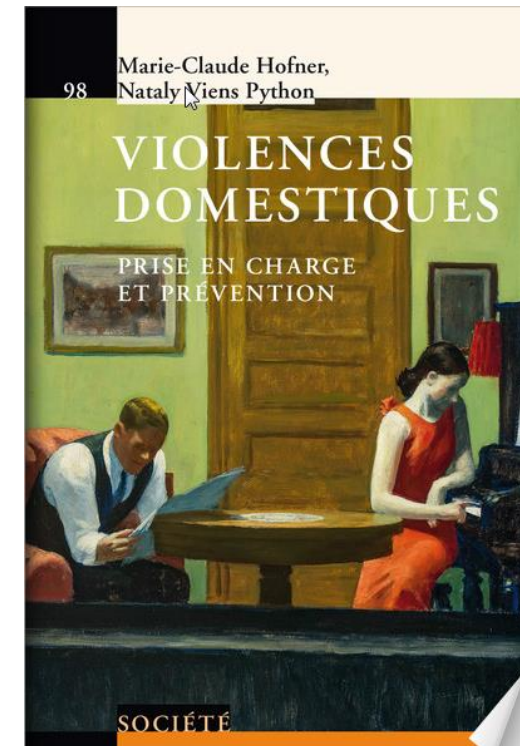
Ressources



<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/help-online-course>

Official website of the Istanbul Convention:

www.coe.int/conventionviolence





A LIFE WITHOUT
VIOLENCE IS EVERY
WOMAN'S RIGHT

Merci de votre
attention

marieclaudhofner@gmail.com

Membre of Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence (GREVIO) Council of Europe - Strasbourg

Expert for the World Health Organisation – Geneva

Former Associated physician, Violence Medical Unit, University Hospital Centre Lausanne (CHUV) and University Medico Legal Center Geneva-Lausanne

Senior Lecturer, Faculty of Biology and Medicine, University of Lausanne (UNIL)